



COMMISSION REGIONALE DE GESTION DES COMPETITIONS

PROCES VERBAL N° 31

Réunion : 29/03/2022
Horaires : 14h30 à 16h30 Présentiel/Visio

Président(e) : Mr André LUCAS

Présent(e)s : Mmes Chantal DELOGE ; Agnès IRLA ; Ghyslaine SALDANA
Mrs. Jacques ADGE ; Mazouz BELGHARBI ; Michel BERTRAND ; Patrick
BOUDREAULT ; Cyril DURAND ; François IRLA ; Jean Claude LAFFONT ; ;
Rolland MAURIN ; Jo PADILLA

Excusés : Mrs Jean GABAS ; Christian GRAS ; Pierre Jean JULLIAN ; Christian
VIDAL

Les présentes décisions ci-dessous sont susceptibles d'APPEL devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements Généraux de la LFO.

R2 FUTSAL/ Poule A

Suite au 2^{ème} forfait du club de l'UNION ST JEAN FC entériné par la CRGC Section Football Diversifié en date du 25.03.22

La Commission Régionale de Gestion des Compétitions

- ***ENREGISTRE le FORFAIT GENERAL de l'équipe de l'UNION ST JEAN pour le championnat REGIONAL 2 FUTSAL poule A***

Seuls les résultats des matchs de la phase aller sont conservés

Suivant l'ANNEXE I des Dispositions Financières applique les sanctions financières : Amende 100€

Informations

79 matchs de rattrapage ont été repositionnés ce weekend du 26/27 mars

Analyses FMI

Rappel :

Suivant l'article 60 : Feuille de Match, Paragraphe 5. Les clubs sont dans l'obligation de saisir les résultats de leurs différentes équipes avec la FMI dans les douze (12) heures suivant les rencontres, sous peine d'amende fixée à l'annexe « dispositions financières ».

En cas de problème avec la tablette le jour de la rencontre pour établir la feuille de match :

-Vous devez faire une feuille papier traditionnelle.

-A la fin de la rencontre, lorsque l'arbitre a terminé et signé le document, vous devez le plus rapidement possible le scanner et le transmettre à la Ligue.

-En cas d'impossibilité, vous devez l'envoyer à la Ligue (service compétitions) par email, en dernier ressort par courrier postal dans les plus brefs délais.

Dans le cas où vous avez des problèmes avec la (les) tablette(s), prenez contact le plus rapidement possible avec nos informaticiens afin de résoudre vos problèmes.

Concernant un achat de tablette, les éléments nécessaires vous concernant sont sur le site de la ligue.

Absence FMI

Date	Compétition	Match	N° Match	Décision CRGC
26/03/2022	U18 Régional Poule B	Canet Roussillon Fc 11 - G. Ouest Audois Laur 11	23423617	Amende 25€ club CANET ROUSSILLON FC 11 N°550123
26/03/2022	U17 Régional 1 Poule A	Sète Fc 34 1 - Beaucairois Efc 1	23424077	Amende 25€ club de SETE FC 34 1 N°500095
26/03/2022	U15 Régional Poule D	Fc Bagatelle 1 - Gcpvdo 1	23415966	Amende 25€ club de FC BAGATELLE 1 N°526462
26/03/2022	U15 Régional Poule D	Réquista Us 1 - Albi 1	23415968	Amende 25€ club de REQUISTA US 1 N°505910
26/03/2022	Régional 1 Futsal Poule B	Inter futsal pays Catalan - Narbonne FC	23447949	Amende 25€ club de INTER FUTSAL PAYS CATALAN N°882030
21/03/2022	Régional 2 Futsal Poule B	Lodévois Larzac Futs 1 - Montp Agglo Futsal 1	23448041	Amende 25€ club de LODEVOIS LARZAC FUTS 1 N°560351

Retard FMI

Date	Compétition	Match	N° Match	Décision CRGC
26/03/2022	U20 Régional Poule D	Revel 11 - Cugnaux 11	23573313	Amende 25€ club de REVEL N°505892
26/03/2022	U17 Régional 2 Poule B	Conques US 1 - Tlse Métropole Fc 1	23424442	Amende 25€ club de CONQUES US 1 N°505973
26/03/2022	U16 Régional Poule B	Carcassonne Fac 11- Toulouse 11	23416420	Amende 25€ club de CARCASSONNE FAC 11 N°548132
26/03/2022	U14 Régional Phase 2 Poule B	Théza Alenya Corneil 11- Carcassonne Fac 11	24301521	Amende 25€ club de THEZA AILENYA CORNEIL 11 N°582305
23/03/2022	Régional 1 - Fut. Féminin Poule Unique	Fc Bagatelle 1 - Montauban 1	23448095	Amende 25€ club de FC BAGATELLE 1 N°526462

26/03/2022	Régional 2 Féminin Phase 1 Poule A	Albi Marssac Tarn Fa 2 - Montauban 3	23922836	Amende 25€ club de ALBI MARSSAC TARN FA 2 N°560820
26/03/2022	Régional 2 – Féminin Phase 1 / Poule B	FC Eaunes Labarthe 1 - Jacou Clapiers FA 1	23922958	Amende 25€ club de FC EAUNES LABARTHE 1 N°547304
26/03/2022	U18 Fém. R2 à 11 Phase 1 / Poule C	Ecole de F Save Ges 1- Scp/Fontenilles 11	23941374	Amende 25€ club de ECOLE DE F. SAVE GES. 1 N°545872
21/03/2022	Régional 1 Foot Entreprise / Poule unique	Internat Toulouse 1 Munici. Toulouse 1	23527764	Amende 25€ club d'INTERNAT TOULOUSE 1 N°654202
23/03/2022	Régional 2 - Futsal Poule A	JET 2 - Tlse Metrop Futsal 2	23448008	Amende 25€ club de la JET 2 N°527639
24/03/2022	Régional 2 – Futsal Poule A	Cayun Futsal C 2- Toulouse Futsal C 2	23448009	Amende 25€ club de CAYUN FUTSAL C. 2 N°853403

Matches Non Joués ou Arrêtés

Date	Compétition	Match	N° Match	Décision CRGC
27/03/2022	Régional 2 - Féminin Phase 1 / Poule A	Gaillacois Us 1 - Soues Cigognes 1	23922838	Match non joué dossier transmis à la CRRM

Reports / Reprogrammations / Modifications

SENIORS REGIONAL 2 Poule C

Suite mails des clubs,

La CRGC Section Seniors

⇒ AUTORISE le report de la rencontre du 02.04 ST JUERY / RODEZ AVEYRON au 16.04.22.

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

U18 REGIONAL – poule A

Suite au refus de modification du club de LATTES,

La CRGC Section JEUNES

⇒ MAINTIEN la rencontre du 02.04 AS BEZIERS / LATTES à 15h30 au stade synthétique la Présidente à Béziers

U16 REGIONAL Poule B

Suite mails des clubs,

La CRGC Section JEUNES

⇒ AUTORISE le report de la rencontre du 27.03 CASTANET US / ST LAURENT DE LA SALANQUE au 06.04.22.

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

Suite à l'accord de deux clubs,

La C.R Gestion des Compétitions section JEUNES

⇒ Emet un AVIS FAVORABLE pour fixer la rencontre U16 REGIONAL POULE B du 05.03.22

. ST LAURENT DE LA SALANQUE / NARBONNE MONTPLAISIR **Le Mercredi 13.04.22 à 15H00 sur le terrain JEP MASO à ST LAURENT DE LA SALANQUE.**

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section JEUNES, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

- ⇒ **Décide** : de reprogrammer la rencontre
- NARBONNE MONTPLAISIR / PAMIERIS du 12.03 **au 16.04.22**

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

U14 TERRITOIRE – Poule C

Suite réception mail du club de U.S CONQUES n° 505973
La CRGC Section JEUNES

- ⇒ ENREGISTRE le forfait général de l'équipe de US CONQUES en U14 TERRITOIRE poule C

U14 TERRITOIRE – Poule D

Suite mails des clubs,
La CRGC Section JEUNES

- ⇒ AUTORISE EXCEPTIONNELLEMENT le report de la rencontre du 26.03 RANGUEIL / GR. GARONNA
NORD TLSE au samedi 16.04.22
- 1- 1^{er} report du 05.03 au 26.03
 - 2- 2^{ème} report du 26.03 au 16.04

Cette rencontre ne pourra plus être reportée, sous peine de sanction sportive (forfait)

REGIONAL 2 FUTSAL – Poule A

Suite étude de la demande de report de la rencontre du 28.03 à une date ultérieure, formulée par le club de MONTAUBAN FC TG

La CRGC Section Football Diversifié

- ⇒ Emet un AVIS DEFAVORABLE à la demande de report et maintien la rencontre J.ENT. TOULOUSAIN
2 / MONTAUBAN 2 le 28.03.22

Suite réception mail du club de MONTAUBAN n° 514451

La CRGC Section Football Diversifié

- ⇒ ENREGISTRE le forfait de l'équipe de MONTAUBAN pour la rencontre du 28.03 J.ENT. TOULOUSAIN
2 / MONTAUBAN

Suite à la réception du mail du club de l'UNION ST JEAN FC du 25.03.22, nous informant que le club ne se déplacera pas pour la rencontre REGIONAL FUTSAL POULE A du vendredi 25.03.22

La CRGC Section Futsal

- ⇒ ENTERINE le FORFAIT de l'équipe de l'UNION ST JEAN pour la rencontre
. IBIS FUTSAL MARTRAIS / L'UNION ST JEAN

REGIONAL 2 FOOTBALL ENTREPRISE

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section Football Diversifié, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

- ⇒ **Décide** : de reprogrammer la rencontre, sur la journée de rattrapage prévue au planning de la LFO
- TOAC 2 / INTERNAT 2 du 25.03 reportée au 06.05.22
(Cette rencontre ne pourra plus être reportée)

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité.

FEM REGIONAL 1 POULE B

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section Féminines, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ Décide : de reprogrammer la ou les rencontre(s), sur le week-end de rattrapage prévu au planning de la LFO

- ST CYPRIEN / AS PTT MONTPELLIER du 27.03 reportée au 17.04.22

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité.

FEM REGIONAL 2 Poule A

Suite à la réception du mail du club SOUES CIGOGNES du 26.03.22, nous informant que le club ne se déplacera pour la rencontre FEM REGIONAL 2 POULE A du 27.03.22

La CRGC Section Jeunes

ENTERINE le FORFAIT de l'équipe de SOUES CIGOGNES pour la rencontre
. GAILLAC / SOUES CIGOGNES

U15 FEM REGIONAL 1

Suite à votre demande de modification via FOOTCLUB N°475102 du 21.03.22, concernant votre match U18 FEM REGIONAL 1

La C.R Gestion des Compétitions, après étude de votre demande, émet un AVIS DEFAVORABLE

Les coups d'envoi des matchs de tous les Championnats des deux dernières journées sont fixés le même jour à la même heure.

La Commission des championnats JEUNES FEMININS fixe les deux dernières journées le SAMEDI à 15H30.

⇒ **En conséquence la rencontre BLAGNAC / MONTPELLIER AS PTT est maintenue le SAMEDI 2 AVRIL 2022 à 15H30.**

U18 FEM REGIONAL 1 Poule unique

Suite à la décision de la C.R.R.M (match à jouer)

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section FEMININES, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer la rencontre

- BEZIERS AS / COLOMIERS du 12.03.22 **au 16.04.22**

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité.

U18 FEM REGIONAL 2 Poule C

Suite mails des clubs,

La CRGC Section FEMININES

⇒ AUTORISE le report de la rencontre du 26.03 GFCLNM / FC CRITOURIEN au 23.04.22

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

Le Président

André LUCAS

La Secrétaire

Agnès IRLA